



www.climbingcanada.ca

HORAIRE 2020 DES COMPÉTITIONS CEC

INTRODUCTION

Climbing Escalade Canada est fier d'annoncer l'horaire 2020 des compétitions. 2020 verra le retour des Championnats régionaux pour les catégories Jeunesse et Élite dans les 3 disciplines. Les Championnats régionaux seront une étape importante dans le développement des athlètes et dans le développement des relations entre les organisateurs provinciaux et nationaux des événements.

Ce document présente les lignes directrices et les politiques qui s'appliquent aux événements CEC pour l'année à venir, incluant:

1. L'horaire de compétition – les frontières régionales, les dates d'événements, les catégories.
2. Le processus de qualification – les quotas provinciaux et régionaux et l'admissibilité des athlètes.
3. Les quotas supplémentaires – les athlètes pré-qualifiés, les candidatures provinciales, les non-résidents, les sélections du CHP et les ressortissants étrangers.

1. HORAIRE 2020 DES COMPÉTITIONS CEC

Les frontières régionales suivantes s'appliqueront pour les événements CEC 2020:

Région de l'ouest = BC, YT, AB, SK, MB, NT, NU

Région de l'est = ON, QC, NB, NS, PE, NL

Dates 2019-2020 des événements CEC :

BLOC

30-31 janvier 2020 – Championnats régionaux de Bloc junior (les deux régions simultanément) Jeunesse C, B, A et Junior

14-15 décembre 2019 – Championnats régionaux de Bloc élite (Les deux régions simultanément)

13-15 février 2020 – Championnat national de Bloc junior (Jeunesse B, A et Junior)

11-12 janvier 2020 – Championnat national de Bloc élite

DIFFICULTÉ ET VITESSE

1-3 mai 2020 - Championnats régionaux Junior. Jeunesse A,B,C, Junior et Elite
(Les deux régions simultanément)

16-18 mai 2020 - Championnat national de Difficulté et vitesse. Jeunesse B, A, Junior, et Élite.

2. Processus de qualification

2.1 Quotas provinciaux

Chaque province (ayant une OSP officielle ou non) recevra les quotas de qualification suivants pour les championnats régionaux, et ceci, en se basant sur le nombre d'athlètes provinciaux admissibles. Par exemple, si une province compte entre 0 et 9 athlètes enregistrés dans une catégorie d'âge spécifique, la province pourra envoyer 4 athlètes aux événements régionaux CEC. (1).

Les quotas provinciaux pour les championnats régionaux Junior (toutes disciplines confondues) sont les suivants:

- Entre 0 et 9 athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 4 athlètes admissibles.
- Entre 10 et 19 athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 8 athlètes admissibles.
- 20 et plus athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 10 athlètes admissibles.

Les quotas provinciaux pour les championnats régionaux Élite (toutes disciplines confondues)

- Entre 0 et 14 athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 8 athlètes admissibles.
- Entre 15 et 34 athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 18 athlètes admissibles.
- 35 et plus athlètes enregistrés dans chaque catégorie permet un quota de 25 athlètes admissibles.

(1) Les athlètes admissibles par province doivent posséder une adhésion courante à l'OSP ou l'équivalent dans les provinces sans OSP, et doivent avoir compétitionnés dans au moins une série d'événements provinciaux (pour la catégorie en question) tel que défini par l'OSP ou par les organisateurs dans les provinces sans OSP.

Les athlètes doivent être enregistrés dans une seule province ou une seule OSP.

Il est de la discrétion de chaque province/OSP de déterminer les classements provinciaux.

2.2 QUOTAS RÉGIONAUX

Chaque région recevra les quotas de qualification suivants pour les Championnats nationaux:

1. Quotas régionaux pour les Championnats nationaux Junior (toutes disciplines confondues)

- Chaque région (est et ouest) se voit allouer 20 athlètes par catégorie

2. Quotas régionaux pour les Championnats nationaux Élite (toutes disciplines confondues)

- Chaque région (est et ouest) se voit allouer 30 athlètes par catégorie.

2.3 Les QUOTAS INUTILISÉS

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX UNIQUEMENT

Les places allouées à une province ou à une OSP dû à un nombre insuffisant d'athlètes admissibles sont considérées comme un "quota inutilisé". Le total de "quotas inutilisés" en provenance de toutes les provinces et OSP d'une même région sera partagé par les provinces en question, et de façon égalitaire, parmi les autres provinces et OSP de cette même région. (Ex: entre SK, MB, YK, NU, NT, il y a 11 "quotas inutilisés". Ces quotas sont partagés de façon égalitaire entre BC et AB = 5 places chacune).

Le terme "Quota inutilisé" ne s'applique pas aux athlètes admissibles qui décident de ne pas participer aux championnats régionaux.

3. QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES

En plus des quotas réguliers décrits à la section 2, des quotas supplémentaires pourraient être donnés à chaque province/ OSP/ région pour les points suivants :

3.1 ATHLÈTES PRÉ-QUALIFIÉS

Les provinces ou OSPs ayant un champion national en titre recevra un quota supplémentaire pour cette catégorie et uniquement pour les championnats régionaux.

3.2 CANDIDATURES PROVINCIALES

Chaque province ou OSP peut postuler pour demander 2 quotas supplémentaires Junior et 3 quotas supplémentaires Élite par catégorie, en se basant sur des circonstances atténuantes (ex: blessure, maladie, performance ultérieure). Les candidatures seront évaluées au cas par cas par le Comité de la Haute Performance.

3.3 NON-RÉSIDENT CANADIENS

Une province/OSP recevra 1 quota supplémentaire pour chaque non-résident canadien qui se qualifie pour les championnats régionaux (ex : un non-résident termine en 4^e position du rendement de l'OSP, et l'OSP a un quota de 8 athlètes pour les championnats régionaux. Cette dernière recevra alors un quota supplémentaire pour cette catégorie, pour un total de 9 quotas).

Chaque région recevra aussi un quota supplémentaire pour chaque non-résident canadien qui se qualifie pour les championnats nationaux.

3.4 SÉLECTION DU CHP

Le Comité de la Haute Performance peut sélectionner entre 2 jeunes et 2 athlètes Élite par région pour les Championnats nationaux. Ces sélections se basent sur les tendances du rendement des athlètes. Ces

sélections sont laissées à la discrétion du CHP, et ne peuvent être influencées, et ne requièrent aucune candidature.

3.5 RESORTISSANTS ÉTRANGERS

Les ressortissants étrangers ne seront pas admissibles aux événements CEC pour la saison 2020.

PLUS D'INFORMATIONS

Plus d'informations seront diffusées au cours des prochains mois et incluront l'appel aux candidatures pour accueillir les championnats régionaux.

Andrew Wilson, Directeur de la Haute Performance

CLIMBING ESCALADE CANADA

www.climbingcanada.ca

cec-hpd@climbingcanada.ca